

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 15 juin 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 juin 2021.

**Membres en exercice : 35**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Soihili ABOUDOU.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Françoise DESPRES (pouvoir D. LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir L. LE DU-BLAYO), Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir B. BALAY-MIZRAHI), Christine MASSART (pouvoir L. PATRY), Maxime SACHET (pouvoir S. MEAL), Nathalie MALIDOR (pouvoir R. DEGRENNE), Joris SANSON-COTINIAUX (pouvoir M. FORGET), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**SECRETARE :** David BRUNET

\*

\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose David BRUNET comme secrétaire de séance.

En raison d'un problème technique, la séance n'a pu être retransmise par vidéo en direct mais elle pourra être visionnée par la suite sur la page Youtube de la Ville.

M. le Maire fait part de la démission de Mme MISSIR et procède à l'installation de M. Soihili ABOUDOU en tant que conseiller municipal. M. Forget donne lecture du courrier de démission de Mme MISSIR à l'assemblée. M. ABOUDOU fait ensuite une déclaration.

David BRUNET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à Thierry BIGOT, conseiller municipal entre 2014 et 2020, décédé dernièrement.

*Une minute de silence est observée par l'assemblée.*

M. le Maire donne ensuite quelques informations municipales :

- La Ville va lancer des procédures de constat d'abandon manifeste sur plusieurs immeubles (16 rue de l'Horloge, 6 place des Merciers, 8 rue St-Malo, 11 rue du Petit Fort et 10-12 rue Lécuyer).
- La Fête de la Musique ne sera pas organisée cette année en raison des conditions et des règles sanitaires.
- Le feu d'artifice du 13 juillet est reporté en fin d'année, pour les fêtes.

Le relevé de décisions de la séance du 13 avril 2021 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**AFFAIRE N° 1 : FINANCES – Budget général et budgets annexes de la Commune Nouvelle de Dinan – Comptes de gestion du receveur**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **déclare à l'UNANIMITE** que les **comptes de gestion** relatifs au budget principal de la Commune Nouvelle de Dinan et aux budgets annexes Port de Plaisance, Camping, Parkings souterrains et Revente d'énergie, dressés pour **l'exercice 2020** par le Trésorier de Dinan, Mme COLLIOU, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*M. le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs, René DEGRENNE préside la séance.*

**AFFAIRE N° 2 : FINANCES – Budget général et budgets annexes de la Commune Nouvelle de DINAN – Comptes administratifs 2020 et affectation du résultat de clôture 2020**

Rapporteur : Didier DERU

**Aucun vote CONTRE n'ayant été prononcé**, le conseil municipal, décide :

1. D'approuver les comptes administratifs 2020.
2. D'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal comme suit :
  - Affecter 1 351 648,48 € à la section Investissement, par le 1068.
  - Maintenir à la section de Fonctionnement le solde disponible, soit 1 139 978,93 €.

*M. le Maire reprend la présidence de la séance.*

**AFFAIRE N° 3 : FINANCES – Budget général et budgets annexes de la Commune Nouvelle de DINAN – Budgets supplémentaires 2021**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 abstentions** (M. FORGET, S. CORBES, J. SANSON-COTINIAUX et S. ABOUDOU) :

1. D'adopter le Budget Supplémentaire principal Ville de Dinan pour l'année 2021 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - VILLE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 584 978,93 €	1 584 978,93 €
Investissement	3 538 786,07 €	3 538 786,07 €
Total	5 123 765,00 €	5 123 765,00 €

2. D'adopter le Budget Supplémentaire annexe Port de plaisance pour l'année 2021 comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE - PORT DE PLAISANCE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	31 494,22 €	31 494,22 €
Investissement	28 282,45 €	28 282,45 €
Total	59 776,67 €	59 776,67 €

3. D'adopter le Budget Supplémentaire annexe Parkings souterrains pour l'année 2021 comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE - PARKINGS SOUTERRAINS</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	1 269 130,40 €	1 269 130,40 €
Investissement	1 632 567,39 €	1 632 567,39 €
Total	2 901 697,79 €	2 901 697,79 €

4. D'adopter le Budget Supplémentaire annexe Camping municipal pour l'année 2021 comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE - CAMPING MUNICIPAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	6 850,00 €	6 850,00 €
Investissement	16 079,93 €	16 079,93 €
Total	22 929,93 €	22 929,93 €

5. D'adopter le Budget Supplémentaire annexe Revente d'énergie pour l'année 2021 comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE - REVENTE ENERGIE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	114 960,00 €	114 960,00 €
Investissement	17 268,60 €	17 268,60 €
Total	132 228,60 €	132 228,60 €

6. D'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste annexée au Budget Supplémentaire Commune.

7. De décider que les programmes en AP/CP sont modifiés pour tenir compte des crédits de paiement inscrits au Budget Supplémentaire, conformément à la liste annexée au Budget Supplémentaire Commune.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, M. ORHANT, M. HELLIO, Mme BOULOUX, Mme PARIS et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 4 : AFFAIRES GENERALES – CIMETIERES – Fixation des tarifs municipaux des concessions funéraires**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'adopter les tarifs des concessions funéraires conformément au tableau ci-dessous. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Concession	5 ans		15 ans		30 ans		50 ans	
	Dinan	Léhon	Dinan	Léhon	Dinan	Léhon	Dinan	Léhon
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
1 m <sup>2</sup> - Tombe enfant ou cavurne			180	180	250	250	450	450
2 m <sup>2</sup> - Pleine terre			231	180	695	280	1150	700
3 m <sup>2</sup> - Caveau simple			231	180	695	280	1150	700
Colombarium - 1 case	608	500	1 000	700	2 000	1 300	2 415	1 700
Caveau provisoire	27 € les 15 premiers jours et 6,50 €/ jour à compter du 16 <sup>ème</sup> jour							

2. De décider que les recettes en résultant seront inscrites au budget Ville.

**AFFAIRE N° 5 : CULTURE – Exonération totale des tarifs de la Maison du Gouverneur, de l'Abbaye de Léhon et de la salle Schuman, pour une durée de 4 mois, du 1er juin au 30 septembre**

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de fixer les tarifs de location de la Maison du Gouverneur, de l'Abbaye de Léhon et de la salle Schuman, pour une durée de 4 mois, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021, comme suit :

	Tarifs habituels		Tarifs 2021	
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines
<b>Abbaye de Léhon</b>				
Salle Noël Mars	<b>157 €</b>	<b>285 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Salle Estienne de Langle	<b>187 €</b>	<b>345 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Maison du Gouverneur</b>				<b>0 €</b>

Salle Schuman			Juillet	Août
			0 €	0 €

**AFFAIRE N° 6 : SPORT – Adhésion de la ville de Dinan à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES)**

Rapporteur : Philippe MORANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Dinan à L'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES).
2. De désigner Philippe MORANT en qualité de correspondant.

**AFFAIRE N° 7 : SPORT – Subvention exceptionnelle à la 7<sup>ème</sup> édition de la REDAPEG**

Rapporteur : Matthieu JOUPEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à la 7<sup>ème</sup> édition de la REDAPEG.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. JOUPEAU, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 8 : AFFAIRES SCOLAIRES - Demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire**

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de solliciter le renouvellement de la dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire – horaires de classe les lundi-mardi-jeudi et vendredi, de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30, soit 24 heures, auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

**AFFAIRE N° 9 : COHESION SOCIALE - Convention d'accompagnement à l'ouverture et au fonctionnement d'un café solidaire**

Rapporteur : Chantal BOULOUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'accompagnement à l'ouverture et au fonctionnement du café solidaire pour une durée d'une année, reconductible 5 fois, qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La discussion à laquelle prirent part Mme CORBES, Mme MEAL et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 10 : Société d'économie mixte DINAN EXPANSION – Rapport d'activités 2020**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport d'activités de la SEM Dinan Expansion pour l'année 2020.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 11 : AFFAIRES IMMOBILIERES – Aérodrome – Vente de la parcelle cadastrée B n°2427 à M. Anthony BEZARD**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De déclasser la parcelle B n°2427 du domaine public de la commune.
2. De céder à M. Anthony BEZARD ou tout autre personne morale qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée B n°2427 sur la commune de Trélivan d'une surface de 1 465 m<sup>2</sup> au prix de 25 000 euros.
3. D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

**AFFAIRE N° 12 : AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession de terrain à Mme Morant, 13, Ruelle Saint-Vincent – Dinan**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

*Concerné par cette affaire, Philippe MORANT quitte la salle pendant l'examen de celle-ci et ne prend pas part au vote.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De déclasser cette emprise de 44 m<sup>2</sup> du domaine public communal conformément au plan présenté.
2. De céder à Mme MORANT cette portion de terrain de 44 m<sup>2</sup> au prix de 1 980 euros (parcelle AH n°333).
3. D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu devant notaire, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

**AFFAIRE N° 13 : URBANISME - Restauration d'un immeuble sis 12 rue Chauffepieds - Demande de subvention de M. Renan DENIS**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à M. DENIS une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2021 Commune de Dinan – section investissement.

**AFFAIRE N° 14 : URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures d'une maison sise 2 rue du Bignon Guy - Demande de subvention de M. et Mme SAGEL**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à M. et Mme SAGEL une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2021 Commune de Dinan – section investissement.

**AFFAIRE N° 15 : URBANISME - Dénomination d'une voie au Haut éclair – Commune déléguée de Léhon**

Rapporteur : Guy BADOUAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer impasse du Haut Eclair, le chemin communal cadastré AL n°83, 80 et 77.

**AFFAIRE N° 16 : URBANISME - EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles AV n°182, AV n°183 et AE n°242**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De préempter le bien situé rue du Bas-Bourgneuf cadastré AV n°282, AV n°183 et AE n°242 d'une surface de 762 m<sup>2</sup>, propriété de Mme Brigitte BOTREL au prix de 73 000 € selon les conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 4 mars 2021 de Maître CRESPEL.
2. De régler à l'agence SOLVIMO les frais de négociation de 6 000 € TTC prévus dans la déclaration d'intention d'aliéner.
3. De décider que cette acquisition sera régularisée par acte notarié, aux frais de la commune.
4. De classer les parcelles AV n°282, AV n°183 et AE n°242 dans le domaine public une fois aménagées.
5. La préemption étant faite aux conditions précisées dans la déclaration d'intention d'aliéner, les dispositions des articles R213-12 et L213-14 du code de l'urbanisme s'appliquent :
  - l'acte authentique constatant le transfert de propriété au profit de la commune de Dinan devra être dressé dans le délai de 3 mois à compter de la date de la décision de préemption ;
  - le montant de la transaction devra être réglé, au plus tard quatre mois après la décision d'acquisition dudit immeuble.
6. Cette décision de préemption sera notifiée à Maître CRESPEL, notaire souscripteur de la déclaration d'intention d'aliéner et à Mme Brigitte BOTREL, propriétaire du bien.

**AFFAIRE N° 17 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Observation des colonies de chauves-souris dans la Tour Penthièvre – Convention avec Dinan Agglomération**

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet d'installation d'un système d'observation vidéo de colonies de chauves-souris dans la tour de Penthièvre.
2. D'approuver le plan de financement du projet.

3. D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre et au suivi du projet.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 18 : CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire depuis janvier 2021.

DECISIONS DU MAIRE 2021			
Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2021/01	03/03/2021	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels (1 200 000 €)	08/03/2021
2021/02	30/03/2021	Rénovation de l'éclairage public rue Sainte Barbe, rue du Guichet, rue de Léhon et rue Pavie (72 233 €)	08/04/2021
2021/03	31/03/2021	Avenant Régie recettes Sites et Monuments: nouveau mode de recouvrement des recettes	02/04/2021
2021/04	06/05/2021	Suppression de la régie de recettes Produits du CTM	12/05/2021
2021/05	06/05/2021	Suppression de la régie d'avances Menues dépenses du CTM	12/05/2021
2021/06	11/05/2021	Crise sanitaire covid-19 – Troisième confinement - annulations de loyers (4 932.63 €)	04/06/2021

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22h15.